



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 novembre 2023

16 territoires d'industrie labellisés en Nouvelle-Aquitaine

Comme souhaité par le Président de la République le 11 mai 2023 lors de la présentation du plan d'action en faveur de la réindustrialisation, l'actualisation de la carte des Territoires d'industrie pour la période 2023-2027 est aujourd'hui réalisée.

La Nouvelle-Aquitaine compte donc désormais 16 territoires labellisés (*liste et carte associés ci-dessous*). Cette liste a été annoncée officiellement lors de l'assemblée générale des Territoires d'industrie qui s'est tenue ce jeudi 9 novembre 2023 à Châlons-sur-Saône (71).

Par rapport aux 14 territoires précédemment labellisés, 11 ont été à nouveau candidats et ont été confirmés, 1 territoire a été divisé et 3 nouveaux territoires ont été sélectionnés.

Les principaux objectifs du programme sur la période 2023-2027 sont les suivants :

- **Un renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale** via la mise en place, dans chacun des Territoires d'industrie, d'un chef de projet cofinancé par l'État et les intercommunalités, afin de repérer et d'accompagner la réalisation de projets industriels, créateurs d'emplois et de valeur ;
- **Un soutien aux investissements industriels productifs (enveloppe nationale de 100 millions d'euros)** dans les territoires, sur des filières avec un fort enjeu de réindustrialisation, dans une approche concertée avec les Conseils Régionaux ;
- **L'extension du dispositif « Rebond industriel »** pour les territoires qui ont subi un choc industriel afin d'identifier et de financer des projets créateurs d'emplois à très court terme ;
- **Un soutien aux investissements pour le développement des compétences**, en réponse aux besoins des industriels (écoles de production, plateaux techniques, etc.), en lien avec les acteurs de la formation ;
- **Un accompagnement des projets identifiés vers les financements du plan France 2030.**

Le suivi et l'accompagnement des Territoires d'industrie est effectué par les services déconcentrés de l'État et le réseau des sous-préfets en étroite collaboration avec le Conseil Régional.

Étienne GUYOT « se réjouit de ces annonces qui permettront à chaque territoire d'accélérer la transition écologique et le développement de l'industrie, dans une logique de partenariat entre l'État, les collectivités et les industriels ».

Annexe 1



agence nationale
de la cohésion
des territoires

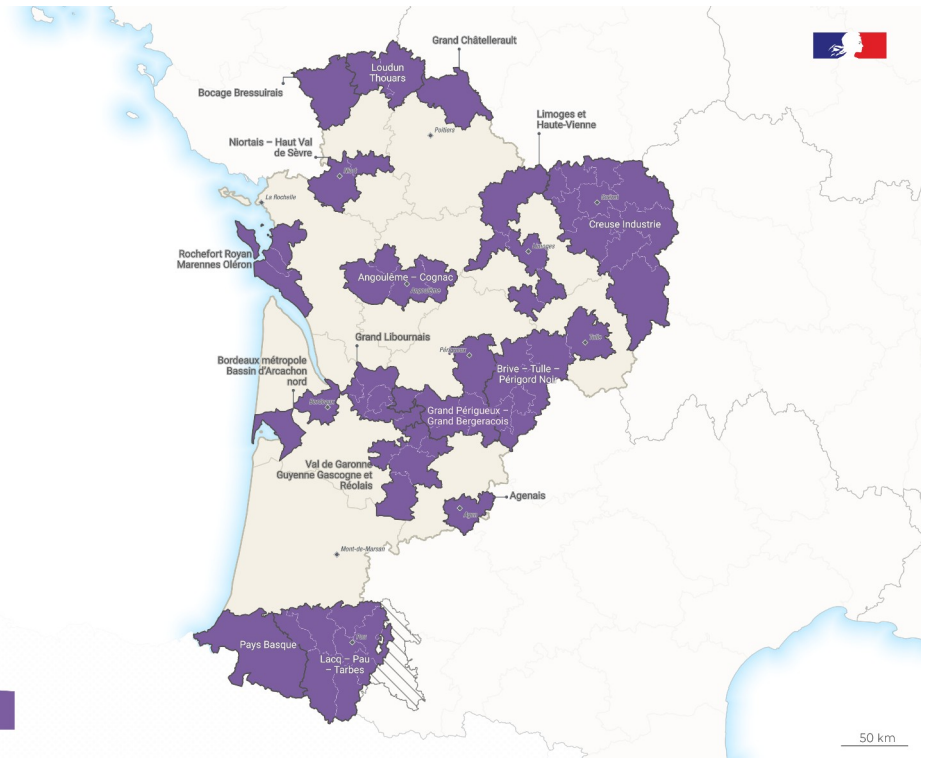
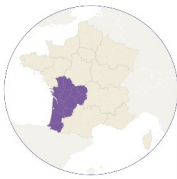


16 territoires d'industrie

À date du 9 novembre 2023

Nouvelle-Aquitaine

- Périmètre territoire d'industrie
- Périmètre EPCI
- Préfecture de département
- ▨ Périmètre interrégional



Sources : ANCT 2023 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2023 - Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023

Annexe 2

Nom du Territoire d'industrie	Interrégional	EPCI déjà dans le programme EPCI qui entre dans le programme
Agenais		Entrée
Angoulême - Cognac		Reconduction
Bocage Bressuirais		Reconduction
Bordeaux métropole Bassin d'Arcachon nord		Entrée
Brive - Tulle - Périgord Noir		Reconduction
Creuse Industrie		Reconduction
Grand Châtelleraut		Reconduction
Grand Libournais		Reconduction
Grand Périgueux - Grand Bergeracois		Entrée
Lacq - Pau - Tarbes	Oui	Reconduction
Limoges et Haute-Vienne		Reconduction
Loudun Thouars		Reconduction
Niortais - Haut Val de Sèvre		Reconduction
Pays Basque		Reconduction
Rochefort Royan Marennes Oléron		Reconduction
Val de Garonne Guyenne Gascogne et Réolais		Reconduction